ÉTAPE 4

Je réserve les prestations dans mon espace de service sur merignac.com

- restauration scolaire,
- ramassage ALSH,
- mercredi après-midi,
- centre de loisirs,
- petites et grandes vacances.

ÉTAPE 5

Mercredi 1er septembre 2021

Rentrée des classes.

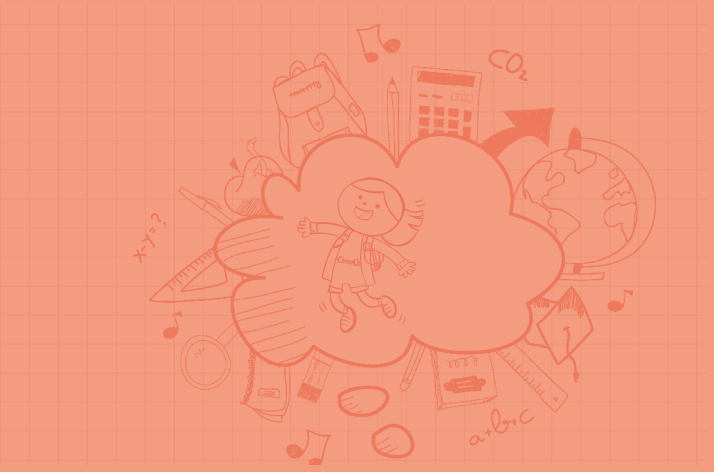

Guichet Unique

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

33705 MÉRIGNAC CEDEX

05 56 55 66 00

guichet.unique@merignac.com

www.merignac.com

Mérignac

IMPRIM'VERT® Conception, impression : Ville de Mérignac.

MÉRIGNAC

RENTRÉE 2021-2022

J'inscris mon enfant à l'école pas à pas

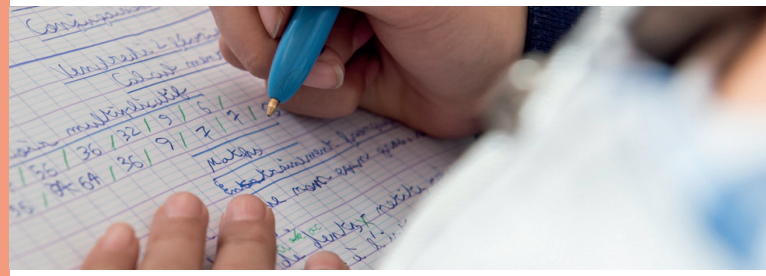

J'inscris mon enfant pas à pas

Le dossier unique par enfant vous permet de procéder aux inscriptions à l'école ainsi qu'aux différents temps périscolaires et extra scolaires.

Le dossier unique concerne les inscriptions :

- À l'école.
- À la restauration scolaire.
- Aux accueils périscolaires matin et soir.
- Aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Aux accueils de loisirs du mercredi après-midi.
- Aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.
- Au ramassage des accueils de loisirs durant les vacances.

ÉTAPE 1

J'inscris mon enfant **avant mercredi 31 mars 2021**

- J'inscris mon enfant à l'école pour la rentrée 2021-2022 et aux prestations périscolaires et extra scolaires.
- Mon adresse détermine l'école de mon enfant.
- S'il n'y a plus de place dans l'école de mon périmètre, une autre école située dans ma zone scolaire me sera proposée.
- Je crée mon espace famille sur merignac.com en cliquant sur le menu « services en ligne ».
- Je remplis le dossier unique d'inscription scolaire.

Première inscription

Dossier Unique d'inscription

Entre février et mars (dates actualisées chaque année sur merignac.com).
En dehors de la période d'inscription, l'affectation des enfants est réalisée en fonction des places disponibles.

Tout enfant inscrit à l'école est automatiquement inscrit à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux TAP et à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

Mais l'inscription ne vaut pas réservation !

ÉTAPE 2

Avant fin avril 2021

- Mon dossier est traité.
- Une école pour mon enfant est attribuée dans mon périmètre, ou dans la zone scolaire le cas échéant.
- Le certificat d'inscription scolaire est accessible depuis mon Espace Famille

ÉTAPE 3

Avant le 6 juillet 2021

- Je prends rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école.
- Je fournis le certificat d'inscription scolaire, le carnet de santé de mon enfant et le livret de famille.